

Commission du Grand Débat

Réaménagement Aéroport Nantes-Atlantique

Objet : Prévoir dans le réaménagement de Nantes-Atlantique l'emplacement et les surfaces pour créer le musée aéronautique de Nantes

N/Ref : 2019/128

Mesdames, Messieurs,

le document disponible et téléchargeable sur ce lien :

<https://www.dropbox.com/s/chf5e8cit3y0md7/Document%20musee%20V%20finale.pdf?dl=0> :

- explique la nécessité de la création d'un espace d'animation culturelle / musée aéronautique,
- montre qu'existent les collections, dont 2 appareils classés "Monument Historiques" et les compétences pour le réaliser et le faire vivre.
- chiffre les coûts, prouvant qu'une réalisation pour un montant raisonnable est possible.

Il convient donc dans le cadre du **réaménagement de Nantes-Atlantique de réserver l'emplacement où sera installé le futur musée**. Aujourd'hui, le **Super-Constellation** "Monument Historique" élément de base du futur musée, est présent sur la plateforme aéroportuaire. Il peut être **déplacé si nécessaire sur cette plateforme**. Toutefois, le futur musée devra être **accessible au public sans les contraintes de sûreté**, dans les mêmes conditions que le Super-Constellation aujourd'hui.

Enfin, il convient de redire qu'autour des deux associations : **Aéroscope-Atlantique et Amicale du Super-Constellation** qui portent cette création, un grand nombre de partenaires, collectivités locales, associations, entreprises, collectionneurs et simples particuliers amoureux du Patrimoine Aéronautique soutiennent ce projet.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-François LE CLERC".

Le Président

Jean-François LE CLERC